

Maître d'œuvre / Architecte

Maître d'ouvrage

XXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX

XXXXXX

Tél : XXXXXXXXXXXX

Email : XXXXXXXXXXXX

Nos références : ICARE/PL2021-063-002

Objet : Devis extension maison

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les termes de notre devis de travaux.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus évolués.

Michel Jarjoura

Date	Version	Intervenant	Description
21/11/2021	PL2021-063-001	MJA	Après visite du chantier
14/12/2021	PL2021-063-002	MJA	Ajout de l'électricité et du faux plafond, suppression de la surface du doublage des ouvertures

Icare Bâtiment – 10 Rue de Penthièvre 75008 Paris - Tél: 07 60 60 60 00 Fax: 01 76 24 26 24

Email : contact@icare-batiment.com, URL : <http://www.icare-batiment.com>

SARL au capital de 20,000 euros - 531724250 RCS Paris - Code NAF 4120B

Numéro de TVA intracommunautaire FR02531724250

Parafe :

Rappel du contexte

Extension d'une maison suivant les plans de l'architecte.

Les travaux proposés organisés par des lots

ART.	DESCRIPTIF	U	Q	P.U.	TOTAL HT	TVA	Total TTC
1	Terrassement						
1,1	Niveler le sol et création des fouilles des fondations et du fourreau d'électricité y compris enlèvement de la terre (Calcul basé sur 50 m3 de la terre)	Ens	1	4500	4 500,00	20	5 400,00
<i>Total Terrassement:</i>					<i>4 500,00 €</i>		<i>5 400,00 €</i>
2	Maçonnerie						
2,1	Fondations Fourniture et réalisation des fondations en béton armé dosé à 350 kg/m3	ml	32	75	2 400,00	20	2 880,00
2,2	Dalle isolée Fourniture et réalisation d'une dalle isolée en polystyrène et béton armé dosé à 350 kg/m3	m²	45	120	5 400,00	20	6 480,00
2,3	Parpaing Fourniture et construction des murs en parpaing 20 y compris chaînage horizontal et vertical	m²	96	50	4 800,00	20	5 760,00
2,4	Ravalement Fourniture et application d'un enduit de façade d'épaisseur 1 cm	m²	84	45	3 780,00	20	4 536,00
2,5	Ouverture mur porteur coté garage Ouverture du mur porteur du garage sur 80 cm de large y compris réfection du tableau	Ens	1	1000	1 000,00	20	1 200,00
2,6	Ouverture mur porteur coté maison Ouverture du mur porteur de la maison sur 3 ml	Ens	1	4000	4 000,00	20	4 800,00
<i>Total Maçonnerie:</i>					<i>21 380,00 €</i>		<i>25 656,00 €</i>
3	Plâtrerie						
3,1	Doublage Fourniture et pose d'un doublage polystyrène 13+100	m²	58	50	2 900,00	20	3 480,00
3,2	Faux plafond isolé Fourniture et pose du BA13 montés sur ossatures métalliques et isolé avec de la laine de verre d'épaisseur 30 cm	m²	45	50	2 250,00	20	2 700,00
<i>Total Plâtrerie:</i>					<i>5 150,00 €</i>		<i>6 180,00 €</i>

4	Electricité						
4,1	Pose seulement de: Tableau électrique 2 rangées 6 Prises 2P + T 2 Eclairages avec leur interrupteur 6 Sorties pour les volets électriques Y compris le passage et la fixation des gaines jusqu'au tableau électrique Passage d'un fourreau électrique y compris 2 lits de sable.	Ens	1	1575	1 575,00	20	1 890,00
		<i>Total Plâtrerie:</i>			<i>1 575,00 €</i>		<i>1 890,00 €</i>
		Total:			32 605,00 €		39 126,00 €
		Remise -0%:			32 605,00 €		39 126,00 €

Conditions de paiement	
45 % au début du chantier / signature	17 606,70 €
45 % à mi chantier	17 606,70 €
10 % à la réception	3 912,60 €

DEROULEMENT DE LA PRESTATION	
Lots:	Tous les lots ci-dessus
Lieu :	xxxxxxxxxxxx
Nombre de jours :	20 jours ouvrés (hors travaux supplémentaires et retard des commandes)
Date d'intervention :	5 jours après l'accord
Validité du devis:	1 mois

ACCES CHANTIER

REMARQUES
<input type="checkbox"/> Chantier occupé pendant les travaux : <input type="checkbox"/> Horaire des travaux : <input type="checkbox"/> Appartement sans ascenseur

<p>Porter la mention " Bon pour accord ", date, nom et signature</p> <p>(Voir conditions générales ci-après)</p>	<p>Cachet de l'entreprise</p>
---	--------------------------------------

Conditions générales

Article 1 - Introduction Les présentes conditions générales sont conclues d'une part par la société Icare Bâtiment au capital de 20.000 euro dont le siège social est à 10 Rue de Penthièvre 75018 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 531 724 250 ci-après dénommée «Icare Bâtiment ou Nous » et d'autre part, par toute personne physique ou morale ci-après dénommée «le "CLIENT" ou Vous».

Article 2 - Nos services ICARE Bâtiment propose à ses clients des prestations de rénovation de maison / appartement et en particulier tous travaux de peinture, plâtrerie, petite maçonnerie, électricité, plomberie, menuiserie, parquet et isolation.

Article 3 - Engagement contractuel

Nous ne prenons que les devis signés avec la mention « bon pour accord ». Après la signature du devis, vous serez engagé à verser le montant indiqué sur le devis et nous serons engagés à réaliser les prestations indiquées sur ce même devis.

Article 4 - Modification du devis De manière exceptionnelle, à l'appréciation de ICARE Bâtiment et à la demande du client, des ajustements pourront être apportés au devis.

Article 5 - Durée du devis Sauf dispositions contraires précisées sur le devis, tous nos devis sont valables un mois à compter de leur remise.

Article 6 - Aire géographique Tous nos services sont réservés aux clients qui résident à Paris et dans la région parisienne.

Article 7 - Modalité de paiement

Sauf disposition particulière, les prix sont exprimés en euro et hors taxes.

Le paiement des prestations de Icare Bâtiment s'effectue par chèque et à l'ordre de Icare Bâtiment uniquement.

Le paiement des travaux sera effectué (sauf dispositions contraires précisées sur le devis) selon les modalités suivantes :

- 40% à la signature du devis,
- 40% à mi-réalisation ou à mi-chantier,
- 20% à la réception de la prestation.

Si le client souhaite émettre des réserves à la réception des réalisations, celles-ci devront être précisées sur le bon de réception. En aucun cas ces réserves ne pourront bloquer le paiement des 20% dus à la réception de la prestation. Ces réserves ne pourront pas dépasser la valeur marchande ou le coût des travaux des points incriminés et seront en tout état de cause plafonnées à 5% du montant de la prestation de Icare Bâtiment.

Toute facture impayée pourra entraîner de notre part la suspension de nos prestations, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure. En cas de non-paiement à l'échéance prévue, le client est redevable d'une pénalité de retard calculée sur les sommes dues, selon un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Toutefois, conformément à l'art. 1230 du code civil, cette pénalité de retard ne sera encourue qu'après réception de notre mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. De plus, le défaut de paiement d'une somme à l'échéance entraîne de plein droit la déchéance du terme et rend immédiatement exigibles toutes nos créances non échues. Passé un délai de 10 jours après une mise en demeure, le défaut de paiement de nos prestations entraînera de plein droit la majoration des sommes dues selon les modalités de la Banque de France. Les frais de procédure et les honoraires pour recouvrement de facture sont à la charge du client.

Si le client est absent lors de la réalisation des travaux et qu'il n'a pas défini clairement une personne (physique ou morale) le représentant pour valider l'avancée des travaux et les détails y afférant, il ne pourra pas engager la responsabilité de Icare Bâtiment ayant respecté les normes et objectifs définis dans le devis, quant à des modifications éventuelles ou des différences d'appréciations.

Article 8 - Rétraction Les clients, personnes physiques non professionnelles, bénéficient d'un délai de rétraction de sept jours à compter de la signature du devis pour faire rembourser sans pénalité. Pour ce faire, vous devez nous envoyer une lettre recommandée indiquant votre intention de rétracter. Le remboursement du montant versé sera effectué au plus tard dans les trente jours suivant la réception de votre lettre.

Passé les délais de sept jours, l'annulation de la commande n'est pas possible, votre commande ne peut être pas remboursée et elle est entièrement due. Toute demande de report ou de modification du devis est soumise à l'accord de Icare Bâtiment.

Article 9 - Assurance

Icare Bâtiment a souscrit une assurance responsabilité civile et décennale relatives à nos activités. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande.

Article 10 -Propriété intellectuelle

Tous les éléments du notre site <http://www.icare-batiment.com> sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de Icare Bâtiment SARL.

Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès de Icare Bâtiment.

Article 11 -données à caractères personnelles

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, les informations à caractère nominatif relatives aux clients pourront faire l'objet d'un traitement automatisé. Icare Bâtiment se réserve le droit de collecter des informations sur les clients y compris en utilisant des cookies, et, s'il le souhaite, de transmettre à des partenaires commerciaux les informations collectées.

Les clients peuvent s'opposer à la divulgation de leurs coordonnées en nous le signalant. De même, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Le traitement automatisé d'informations, y compris la gestion des adresses e-mail des utilisateurs du site a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL le 25/08/2008 enregistrée sous le numéro 1313066

Article 12 -archivage - preuve

Icare Bâtiment archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil.

Les registres informatisés de <http://www.icare-batiment.com> seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

Article 13 -règlement des litiges

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.